

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay
Rue Houde (lot 5 732 533)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay pour sa résidence sur la rue Houde (lot 5 732 533), Saint-Honoré.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre un lotissement avec une profondeur moindre que ce qui est permis au règlement de lotissement 708 et pour permettre l'implantation d'un bâtiment de type unifamilial jumelé avec des marges avant et arrière moindre que ce qui est permis au règlement de zonage 707.

CONSIDÉRANT QUE pour la demande de lotissement le terrain 1 aurait une largeur de 12.43m au lieu de 14m et une profondeur moyenne de 29m au lieu de 30m et que le terrain 2 aurait une largeur de 10.76m au lieu de 14m permis par le règlement de lotissement 708.

CONSIDÉRANT QUE pour l'implantation du bâtiment, le terrain 1 aurait une marge arrière de 6.32 au lieu de 8m et que le terrain 2 aurait une marge latérale de 3.84m au lieu de 4m et une marge arrière de 7.44m au lieu de 8m.

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 18 août 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay.